

Image not found or type unknown



Société condamnée mais non solvable

Par **sources34**, le **22/07/2011** à **08:37**

Bonjour,rrnrJ'ai été victime d'une arnaque automobile sur internet, après trois ans de combat les deux protagonistes sont condamnés.rnLe premier, un particulier, a payé les dommages et intérêts.rnLe second est une entreprise en sommeil.rnMon avocat me dit que cette société n'est pas solvable et que nous ne pouvons pas récupérer le montant de la condamnation, et que nous ne pouvons pas attaquer le chef de cet entreprise.rnrnMa question est: Pourquoi nous ne pouvons pas attaquer le chef d'entreprise qui lui est solvable?rrnrMerci d'avance